PLAN DE PAYSAGE





Le Plan de paysage D906, vallée de la Dore a été élaboré par le Parc naturel régional Livradois-Forez avec le soutien financier de l'État, du Département du Puy-de-Dôme et du Département de la Haute-Loire.

Edition:

Parc naturel régional Livradois-Forez

Directeur de la publication :

Tony BERNARD

Conception, rédaction :

Victor MIRAMAND, paysagiste dplg Marie BARET-MIRAMAND, paysagiste dplg Alexis PERNET, paysagiste dplg et géographe Pierre ENJELVIN, photographe et écrivain

Crédits photographiques, illustrations :

Parc naturel régional Livradois-Forez, Victor MIRAMAND, Pierre ENJELVIN, Alexis PERNET (Dessins), Arnaud MISSE (Bloc diagramme)

Impression:

Imprimé en France par l'Imprimerie Chambrial Cavanat sur papier PEFC

N° ISBN : 979-10-93059-14-3

Dépôt légal : 4e trimestre 2018

Parc naturel régional Livradois-Forez Maison du Parc - 63880 Saint Gervais-sous-Meymont www.parc-livradois-forez.org

© Parc naturel régional Livradois-Forez, Novembre 2018

Sommaire

PRÉAMBULE	4
Quels paysages, demain, le long de la RD 906 et la vallée de la Dore ?	4
Une problématique posée	5
S'ARRÊTER SUR LES LIEUX DE LA ROUTE	9
Synoptique	10
Action 1.1 / Un programme de requalification des traversées des villes et villages	13
Action 2.1 / Des opérations d'aménagement sur les lieux de la route Action 3.1 / Un inventaire typologique et un programme de sensibilisa- ion pour la valorisation et la gestion des iardins de la route	17 23

Quels paysages, demain, le long de la RD906 et de la vallée de la Dore ?

Reliant les communes de Ris et de Félines en passant par Thiers, Ambert et La Chaise-Dieu, la route départementale 906 (D906) traverse le territoire du Parc Livradois-Forez dans toute sa longueur. Ainsi, le long des 110 km qui composent sa traversée, elle parcourt une trentaine de communes et passe du département du Puy-de-Dôme à celui de la Haute-Loire. Très régulièrement empruntée par les habitants et les visiteurs, comme une voie de transit structurante, la D906 constitue également un axe de transport incontournable pour découvrir et appréhender les paysages du Livradois-Forez.

De Ris à Courpière, la route suit la vallée de la Dore de manière linéaire, puis elle s'en dissocie au niveau des gorges de Sauviat pour gravir de son côté le col de Piboulet. Une fois passé le col elle retrouve la Dore à Saint-Gervais-sous-Meymont dont elle accompagne les courbes sinueuses jusqu'à Ambert. Elle reprend ensuite un tracé plus linéaire le long de la plaine du Livradois avant de s'aventurer sur le plateau de La Chaise-Dieu à travers les boisements de résineux qui l'accompagneront jusqu'à Félines en direction des paysages du Velay. Tout au long de sa traversée, le parcours de la D906 est intimement lié à celui de la Dore et au tracé de la voie de chemin de fer. L'itinéraire est ainsi jalonné par un patrimoine industriel et de nombreux ouvrages d'art, mais qui ont progressivement disparu derrière la végétation limitant la lisibilité des sites qui composent l'identité de cet itinéraire.

Fort de ce constat, le Parc s'est engagé dès 2011 au travers de sa Charte à « susciter l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore, en partenariat avec les Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et des collectivités locales traversées ». De 2014 à 2015, une mission de « médiation-action » sur les paysages de la D906 a été menée permettant de partager les regards portés par différents acteurs (gestionnaires, élus, habitants...) sur les paysages de la D906. Conforté dans sa démarche, le Parc a été retenu par le Ministère de l'Environnement en tant que lauréat de l'appel à projets « Plan de Paysage 2015 ».

L'élaboration du « Plan de Paysage D906, Vallée de la Dore » a démarré en juillet 2016 et s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2018. Pendant ces deux années élus, gestionnaires de réseau, habitants, touristes ont été sollicités pour participer à l'identification des enjeux qui touchent ces paysages et à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes à mettre en place le long de cet itinéraire afin d'améliorer la qualité des paysages qui bordent la D906.



[Carte ci-dessus] La D906 et la vallée de la Dore

Une problématique posée

A ce jour, la vallée de la Dore et la D906 ne donnent pas à voir et à vivre de manière satisfaisante et positive les richesses patrimoniales et humaines ainsi que les qualités paysagères du territoire...

5 objectifs de qualité paysagère (OQP) et un programme d'action sont fixés pour inverser cette tendance :

OQP n°1: S'ATTAQUER À LA ROUTE ELLE-MÊME

AXES OPÉRATIONNELS:

- 1. Prévenons la banalisation des aménagements de la route
- 2. Améliorons la qualité des boisements en bord de route
- 3. Donnons à voir le territoire depuis la route (marquer les seuils, cols, séquences...)

OQP n°2: S'ARRÊTER SUR LES LIEUX DE LA ROUTE

AXES OPÉRATIONNELS:

- 1. Qualifions les traversées de village (arrêter la route)
- 2. Invitons à s'arrêter
- 3. Ménageons «les jardins de la route»

OQP n°3: SE RECONNECTER À LA DORE

AXES OPÉRATIONNELS:

- 1. Reconnaissons et regardons la rivière
- 2. Touchons et habitons la rivière
- 3. Franchissons la rivière

OQP n°4: SORTIR DE LA D906

AXES OPÉRATIONNELS:

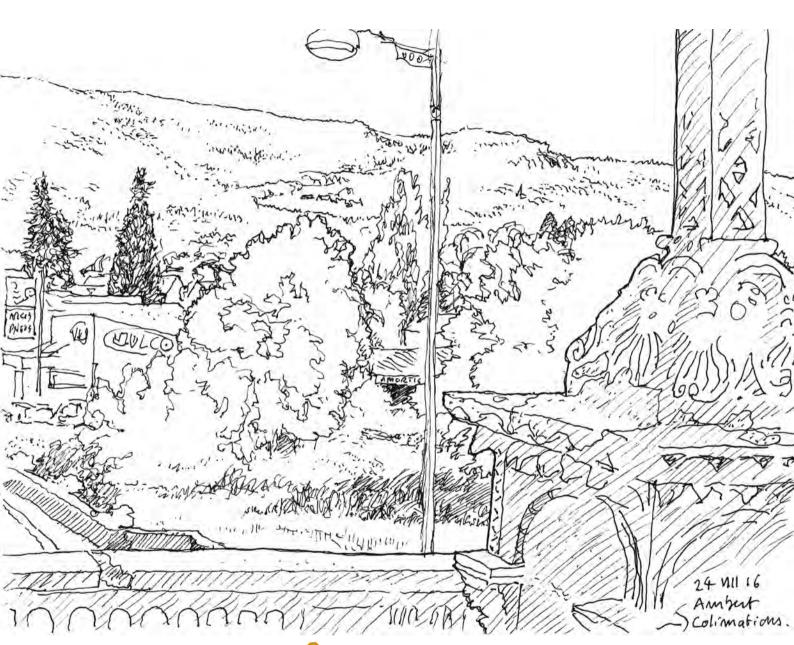
- 1. Faisons de la vallée un axe privilégié pour les modes de déplacements doux
- 2. Invitons à rejoindre le réseau secondaire
- 3. Améliorons l'expérience paysagère de la ligne ferroviaire touristique

OQP n°5: VOIR ET COMPRENDRE LES PATRIMOINES D'HIER ET D'AUJOUR'HUI

AXES OPÉRATIONNELS:

- 1. Valorisons mieux le patrimoine
- 2. Valorisons la filière bois
- 3. Travaillons sur les représentations et la mémoire collective du territoire





S'ARRÊTER SUR LES LIEUX DE LA ROUTE



S'arrêter sur les lieux de la route.

« Si le trajet de la D906 vers le sud incorpore désormais quelques ronds-points, elle ne passe pas au large des villes. C'est un autre rapport au temps et aux autres qui s'installe à l'entrée du Parc. Le problème est peut-être que ce rapport s'est profondément altéré et modifié dans le pourtour des agglomérations, au large des « plaques urbaines et métropolitaines ». Tout l'enjeu, pour un territoire rural (défini par un autre rapport au temps, à l'autre et au vivant) est de ne pas laisser penser que l'entrée dans cet « autre » s'accompagne d'un sentiment de démission, d'abandon. Il s'agit plutôt du choix assumé d'un territoire qui est différent, qui a encore aujourd'hui quelque chose à offrir au travers de cette différence. Ris-Gare, la première localité traversée par la route, devrait alors se présenter comme un manifeste. Sous quelle forme ? »

Extrait du carnet "diagnostic", Une traversée du Livradois-Forez par la route, p.14-15

Pour que nous puission faire une pause sur la D906 :

Axe 1 / Qualifions les traversées de village

Action 1.1 : Un programme de requalification des traversées des villes et villages

Axe 2 / Invitons à s'arrêter

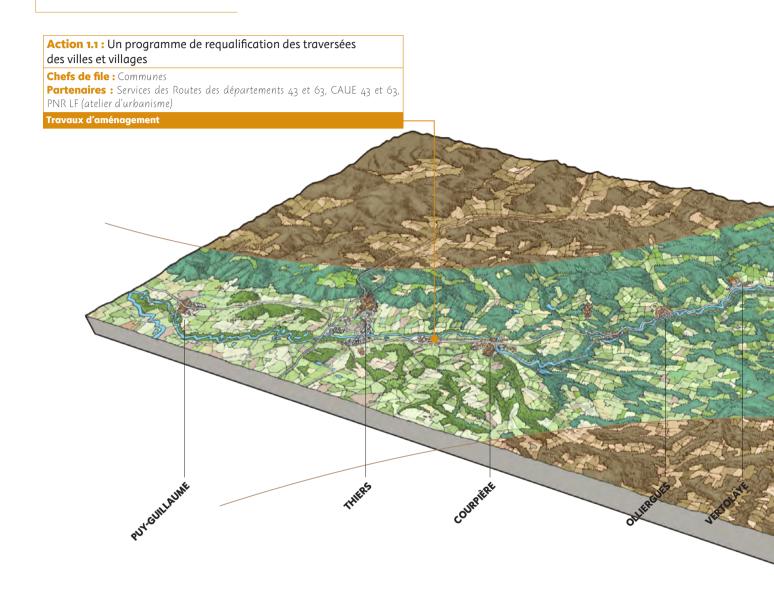
Action 2.1: Des opérations d'aménagement sur les lieux de la route

Axe 3 / Ménageons « les jardins de la route »

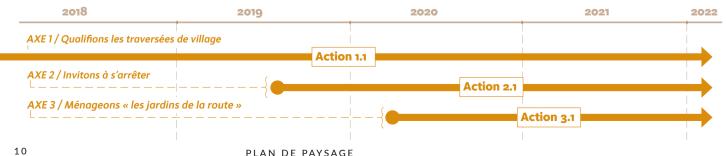
Action 3.1: Un inventaire typologique et un programme de sensibilisation pour la valorisation et la gestion des jardins de la route

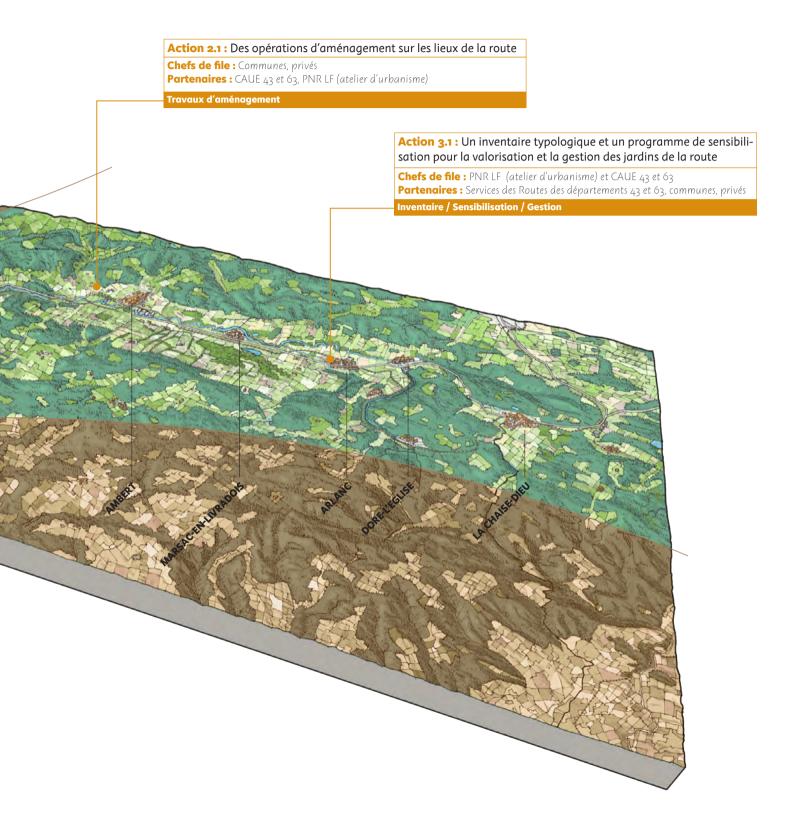
OQP n°2

SUR LE TERRITOIRE...



DANS LE TEMPS...









ACTION 1.1 / Un programme de requalification des traversées des villes et villages

PROBLÉMATIQUE

Une des qualités paysagères qu'offre encore aujourd'hui la D906 est celle de la traversée des bourgs et des villages du Livradois-Forez. Ces traversées urbaines rythment les grands paysages des plateaux forestiers, des plaines agricoles et de la vallée encaissée de la Dore après de longues séquences non habitées. Elles nous donnent à découvrir une grande richesse architecturale (industrielle, vernaculaire, bourgeoise, commerciale...).

L'omniprésence des déplacements motorisés pour les pratiques quotidiennes et professionnelles et les aménagements qui en ont découlés, ont, au fil des décennies, apporté nuisances et contraintes aux riverains (bruits, pollutions, inscurité, emprise...). C'est ainsi le plus souvent un spectacle de volets fermés, de façades noircies, de boutiques fermées, d'arbres rabougris qui s'offre à la vue des visiteurs mais aussi des habitants. Cette situation ne donne pas envie de s'arrêter.

La requalification des traversées des villes et des villages sera dans certaines circonstances un premier pas pour la reconquête des centres bourgs et de l'image que l'on donne à voir du territoire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les projets de requalification des traversées pourront se mettre en œuvre selon les trois typologies de rapports différents à la route D906 : village-rue ; faubourg ; coeur de village. A chaque typologie pourront se décliner une façon de faire et une approche particulière. Cette action devra également participer à la valorisation des bâtiments repères qui ponctuent l'itinéraire et qui marquent fortement l'identité des villages traversés comme le Chalet à Sembadel-Gare ou le Bô Repère à Marsac-en-Livradois ou des grandes maisons bourgeoises d'Olliergues et d'Arlanc.

Interaction(s) avec d'autres actions du plan de paysage

OQP1 / Action 1.2

OQP2 / Action 2.1



[Photo ci-dessus] D906 dans la traversée d'Olliergues.

CADRAGE PRATIQUE



LOCALISATION DE L'ACTION

Sur l'ensemble des traversées d'agglomération qui jalonnent la D906



PUBLICS CONCERNES

Les communes



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communes, Départements (43 et 63)



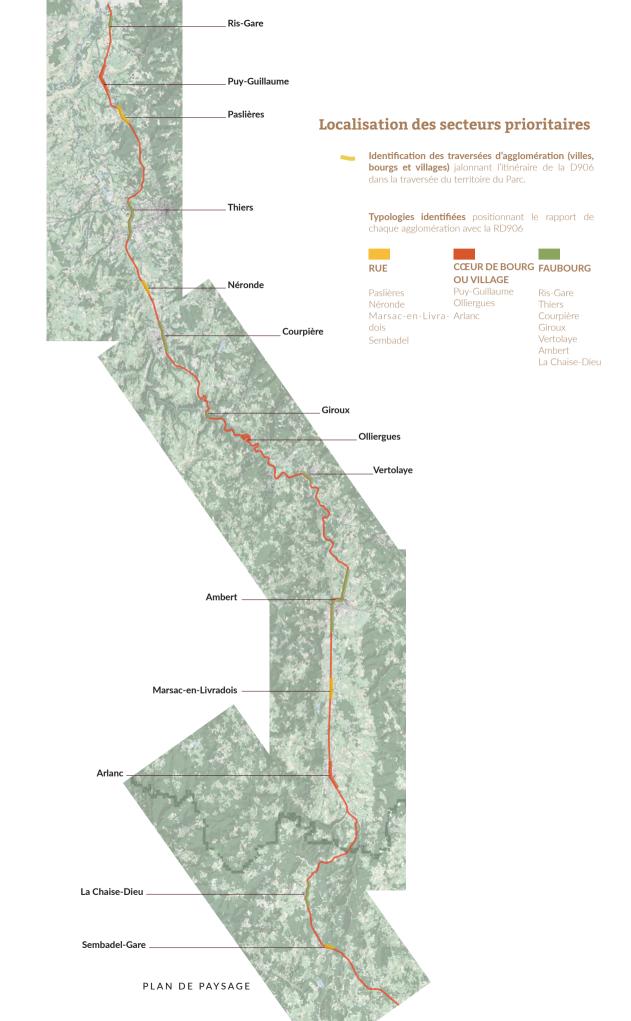
PARTENAIRES

PNR LF, CAUE (43 et 63)



Eléments indicatifs

2018 - Dès l'année 2018 : poursuite des interventions dans le cadre des projets de requalification de traversées des bourgs de la D906 et mobilisation sur les nouveaux projets.





PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

Avec l'appui de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez et de ses partenaires, les communes porteuses d'un projet de requalification de leur traversée sont appelées à produire un document de cadrage posant un schéma d'intention sur l'ensemble de la traversée. Mené à l'échelle du village, du bourg ou de la ville, ce travail de programmation sollicite les compétences croisées en paysage, architecture, et selon les situations, de consultants de divers domaines (écologie, développement économique, sociologie...).

Cette approche révélera pour chaque projet l'ensemble des éléments de qualité paysagère, cette fois-ci à une échelle fine détaillant ainsi : la présence de l'arbre, les jardins en pied de maison, la place du piéton et des autres modes de déplacements doux, la morphologie des espaces (places, rue, avenue...), les nécessaires mesures de réhabilitation de certains bâtiments repères, les alignement bâtis, les perspectives, les possibles démolitions...

RÉFÉRENCES

LIENS

Mission Centre-bourg du Parc : http://www.parc-livradois-forez.org/inventer/urbanisme/centres-bourgs/mission-centre-bourgs/

Publication du CAUE du Puy-de-Dôme sur l'attractivité des villages auvergnats : http://www.caue63.com/images/documentations/docs/accroitre-l-attractivite-touristique-des-villages-auvergnats.pdf

RÉFÉRENCE D'AUTRES COLLECTIVITÉS





[Photos ci-contre]

Référence, réaménagement de la traverse de Chaliers dans le Cantal par l'Atelier du Rouget..

Clichés : Atelier du Rouget -Nicolas Lamouroux



ACTION 2.1 / d'aménagement de la route

Des opérations sur les lieux



PROBLÉMATIQUE

La route départementale 906 est jalonnée par de nombreux « lieux de la route » ; ces espaces, en lien direct avec l'infrastructure routière, y offrent des usages connexes. On les retrouve souvent à des croisements de routes, des entrées de bourgs, à la jonction d'un pont et d'une gare, sur un délaissé... Bien souvent ils ne recueillent pas l'attention nécessaire et sont aménagés par défaut. Pourtant, à bien y regarder, les usagers se les sont appropriés ; aire de covoiturage, point de départ de balades ou de randonnées, site de repos... Ce sont autant de pratiques spontanées qui montrent que ces espaces ont un sens ; à ce titre, ils font lieu. Un enjeu fort pèse ainsi sur l'aménagement de ces nombreux sites qui ponctuent la route départementale 906 au regard des pratiques autonomes qui s'y sont déjà développées.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise à proposer des (a)ménagements cohérents de ces lieux de la route. L'objectif est de venir formaliser et améliorer l'usage spontané qui a pu se développer sur chacun de ces sites. A l'aide d'une programmation cohérente menée à l'échelle de la D906, l'objectif est de mener à terme un programme d'aménagement de l'ensemble des sites. Ces aménagements doivent favoriser les usages qui ont déjà commencé à se développer, permettre d'en initier d'autres et offrir une cohérence globale à cet itinéraire pour les touristes de passage comme pour les habitants du territoire. Entre zones de covoiturage, aires de repos, sites d'information touristique, zones de rencontre, points de départ d'itinéraires touristiques ou de randonnées, ces lieux de la route accueilleront les nombreux usages qui peuvent s'y développer.

Interaction(s) avec d'autres actions du plan de paysage





2019 - 1^{er} semestre / élaboration des programmes d'aménagement de site, 2^e semestre / 3 sites sur l'ensemble de la D906 sont retenus et font conjointement l'objet d'hypothèses de projet.

2020 - Etudes

2021 - Premiers travaux d'aménagement sur les lieux de la route.

CADRAGE PRATIQUE



LOCALISATION DE L'ACTION

Potentiellement sur l'ensemble de la vallée, prioritairement sur les secteurs ciblés par le plan de paysage



PUBLICS CONCERNES

Les communes

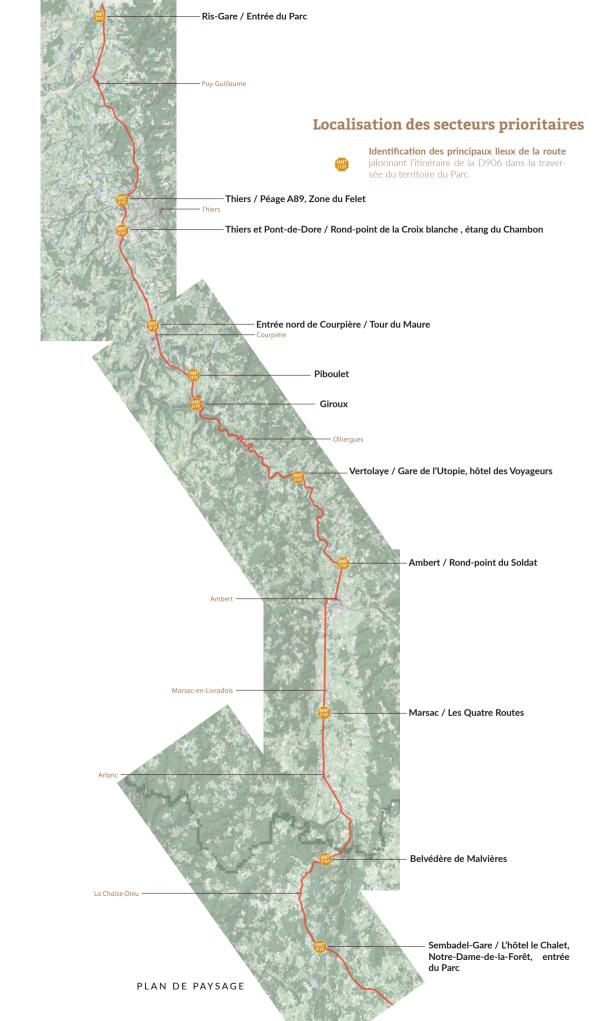


MAITRE(S) D'OUVRAGE

Etudes : PNR LF (Aménagement) / Travaux : Communes et Départements (43 et 63)



PARTENAIRESCAUE (43 et 63)





PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

Intervenir sur l'ensemble des lieux de la route est une intention complexe à mettre en œuvre. Elle nécessite dans un premier temps une approche globale menée à l'échelle de la D906 afin de garantir une approche cohérente et stratégique.

Un premier travail d'inventaire a été mené permettant d'identifier les lieux de la route principaux repérés dans le cadre du Plan de Paysage (cf. carte ci-contre). Un travail de poursuite plus fin de cet inventaire sera engagé pour le compléter, principalement afin d'identifier les éléments caractéristiques de chacun de ces lieux : surfaces, usages, équipement, statut foncier...

Dans un second temps l'objectif sera d'établir un programme global de l'aménagement de ces lieux de la route, à la fois en identifiant les usages actuels, attendus et proposés pour chacun des sites. Une programmation d'équipements, d'aménagement sera effectuée sur chacun des sites, en conservant l'objectif d'une intervention minimum s'apparentant à un ménagement des lieux. Une identité graphique et paysagère (mobilier, essences végétales, matériaux...) sera définie et mise en œuvre dans l'aménagement de ces sites.

SITES-PILOTES

Ris-Gare / Entrée du Parc.

Thiers / Péage A89, Zone du Felet

Thiers et Pont-de-Dore / Rond-point de la Croix blanche , étang du Chambon

Entrée nord de Courpière / Tour du Maure

Piboulet

Giroux

Vertolaye / Gare de l'Utopie, hôtel des Voyageurs

Ambert / Rond-point du Soldat

Marsac / Les Quatre Routes

Belvédère de Malvières

Sembadel-Gare / L'hôtel le Chalet, Notre-Dame-de-la-Forêt, entrée du Parc



[Photo ci-dessus] Le carrefour des 4 routes à Marsac-en-Livradois.

Cas d'étude : le carrefour de Malvières

(extrait fiche-action Etude Chardon)

PLAN D'ETAT DES LIEUX



Projet

Vitesse et descente

- > signaler l'aire pour anticiper l'arrêt
 - pose de 2 panneaux de signalisation avancée «aire de pique-pique à 250m» (2 sens de circulation)

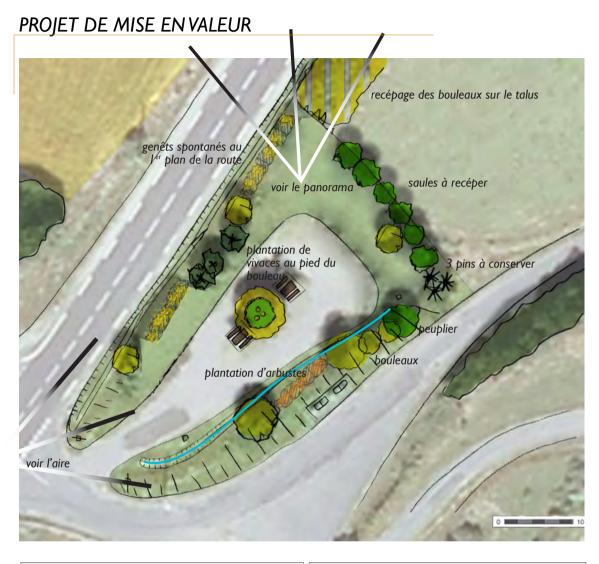
Mauvaise visibilité de l'aire depuis la route

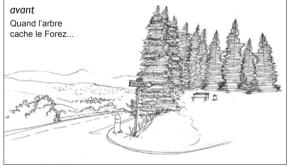
- > dégager la vue directe par l'abattage des conifères le long de la route
 - abattage et arase de la souche de 11 conifères de Ht 3.50m à 5.00m et 5 conifères de Ht 5.00m à 11.00m

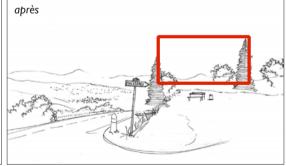
Ambiance monotone de l'aire

- > supprimer de nombreux conifères en fond de parcelle et rajeunir les feuillus pour diversifier les essences
 - abattage et arase de la souche de 4 conifères de Ht 3.50m à 5.00m et 6 conifères de Ht 5.00m à 11.00m
 - recépage d'arbres 10 feuillus de Ht 3.50m à 5.00m
 - plantation du pied d'arbre 3m² (vivaces couvre-sols sans entretien ex: Bugle, Renouée affinis, Geranium ma., Campanule, Menthe, Sedum, Thym, Pervenche, Stachys, Bergenia, Alchemille, etc...)
 - plantation de 8 arbustes à baies (Aubépine, Cornouiller, Fusain, Noisetier, Prunellier, Sureau, Troëne, Viorne, etc...)













ACTION 3.1 / Un inventaire typologique et un programme de sensibilisation pour la valorisation et la gestion des jardins de la route



PROBLÉMATIQUE

Parmi les lieux de la route, il existe une multitude de petits écosystèmes que l'on pourrait considérer comme des jardins dans ce qu'ils ont de formes plus ou moins jardinées ou laissées à la reconquête naturelle. Ce sont les jardins privés de pied de maison, des jardins clos, des talus ou des petits espaces d'intérêt paysager. Ils participent tous plus ou moins, selon leur mode de gestion et de reconnaissance, à la qualité paysagère de la route.

Regarder ces petits espaces de bords de route comme des jardins ou des formes d'expression de la nature permet, à côté de l'infrastructure, de considérer le vivant. Plutôt que de les percevoir comme des espaces par défaut, les regarder, les décrire, les classer, les organiser sont autant de formes d'attention particulières portées sur ces petits lieux annonçant une démarche de valorisation et de gestion. Plusieurs enjeux semblent se dégager comme l'avenir des jardins en terrasse et le nécessaire dialogue entre viabilité agricole et préservation du patrimoine vernaculaire ou encore l'innovation des pratiques de gestion des bords de route et des rivières face à l'invasion de la renouée et la possibilité de réintroduire le parcours caprin.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action porte, en premier lieu, un inventaire ethno-paysager des jardins des bords de la route comme autant de petits espaces qui échappent à la normalisation et aux actes techniques de gestion et où des formes de nature se développent et participent à un cadre de vie de qualité. Cet inventaire permettra de mettre en avant différentes typologies de jardins depuis le talus fauché jusqu'aux plantations d'espaces publics en passant par des friches que l'on pourra reconnaitre comme des Tiers paysages ou des vestiges de cultures en terrasse.

Ensuite, l'action s'attachera à explorer les possibilités de valorisation et de gestion des « jardins de la route ». Ce travail se traduira par une démarche de sensibilisation auprès des gestionnaires de la route, communes et propriétaires riverains.

Interaction(s) avec d'autres actions du plan de paysage





Eléments indicatifs de calendrier

2020 - Élaboration de l'inventaire typologique des jardins de la route + contribution à la rédaction de la charte des bonnes pratiques d'entretien et de gestion de la D906

2021 - Publication d'un document de médiation présentant la diversité de ces espaces et de leur intérêt à destination des populations riveraines / Campagne d'information et d'animation du projet

CADRAGE PRATIQUE



LOCALISATION DE L'ACTION

Sur l'ensemble de l'itinéraire



PUBLICS CONCERNES

Les gestionnaires de la route mais également les communes et propriétaires riverains



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Départements (63 et 43), PNR LF



PARTENAIRES

Communes, associations



[Photos ci-dessus] Florilège de clichés des jardins de la route D906.

ESSAI TYPOLOGIQUE

	Caractères / Intérêts
Les jardins de pot(s)	Elément minimal marquant la relation d'un habitant à une partie des abords de la route. Cette trace mo- deste est le témoignage d'un attachement simple et l'expression d'un mode d'habiter propre à ce lieu.
La pleine terre des pieds de façades et des trottoirs	Dénommée « frontage » en pied de façades, ces espaces sont une évolution de la plante en pot vers une forme de nature plus libre. Privés, publics, plus rarement collectifs, ces espaces sont le lieu d'un jardinage souvent soigné voire démonstratif.
Les délaissés routiers	Espace indécis le temps d'un abandon lié aux évo- lutions techniques de l'infrastructure routière et de son tracé en attente de vocation. Comment faire exister cette indécision ?
Les aires d'arrêt amé- nagées	Souvent issues d'un délaissé routier, les aires aménagées font l'objet d'attentions toutes particulières mettant en avant la qualité d'accueil de l'usager quel qu'il soit (espace tenu, entretenu, services).
Les parcs publics	Discrets sont les parcs publics jalonnant le parcours de la D906, pour autant chaque bourgade importante (Puy-Guillaume, Courpière, Ambert, Arlanc, La Chaise-Dieu) peut se prévaloir d'en possèder un. Comment parvenir à remettre ces espaces sur le devant ?
Les espaces agricoles ou potagers riverains	Ils sont les marqueurs les plus communs de la traver- sée. Ils en deviennent les garants de la grande qualité des expèriences paysagères vécues.
Les arbres d'aligne- ment	Aujourd'hui sur le déclin, les séquences plantées d'arbres d'alignement relèvent pourtant d'un intérêt patrimonial majeur (historique notamment). Jadis marqueur des avenues, accueillant les usagers en transit, dans chaque bourg ou village, ils sont réduits à presque rien aujourd'hui même si quelques initiatives de plantations demeurent.
L'hodosylve	Alignements spontanés non planifiés par l'ingénierie d'aménagement des infrastrcutures routières, le terme d'hodosylve est posé pour désigner cet autre espace de la vie des routes non pour le dominer et lui appliquer les canons de l'entretien courant (ce qui serait épuisant et dérisoire), mais pour lui accorder une plus grande considération.
Les forêts	Marquent globalement l'itinéraire et l'expérience de la vallée. Structure paysagère majeure dont la qualité d'ambiance dépend de la qualité d'expèrience paysa- gère de la vallée.

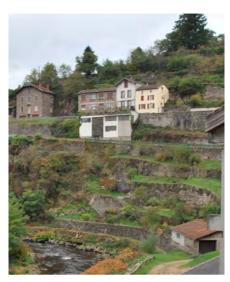


PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

L'idée de base de cette action est de recenser les différents «jardins» de la route et de leur associer des principes de gestion. Pour cela, sur la base du schéma de cadrage présenté sur la page précédente, un travail de caractérisation de ces jardins est mis en place. Mené par le PNR LF avec ses partenaires (notamment les services des routes gestionnaires de l'infrastructure), ce travail distingue les espaces des bords de la D906 en proposant une approche croisée évaluant leurs intérets naturaliste et écologique, social, fonctionnel. Cet inventaire devient non seulement un outil de connaissance des espaces riverains de la voirie mais également un outil de médiation entre les acteurs techniques de la route et les populations riveraines.

Ce travail est un préalable à de possibles actions sur des sites-pilotes mais également un élément de cadrage dans la mise en oeuvre de la charte des bonnes pratiques d'entretien et de gestion de l'infrastructure de la D906 (OQP 1 / action 1.1).

La suite de l'action prolonge le travail préalable d'inventaire dans le sens d'une transmission vers les particuliers. Celle-ci pouvant reposer sur d'autres acteurs que les gestionnaires précédemment cités, notamment les communes ou communautés de communes ou bien encore les propriétaires privés riverains de la route, cette action se décline donc pour ces publics. Une information est organisée, dans le cadre de la diffusion du travail d'inventaire des typologies. Ce temps d'information et de médiation doit permettre de compléter les sites-pilotes et enclencher une dynamique de valorisation et de gestion de ces jardins.



[Photo ci-dessus] Séquence de la D906 fermée par les boisements entre Olliergues et Vertolaye

RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIE

Peter BROWN, Le jardin voyageur, éditions Mijade

Gilles Clément, *Manifeste du Tiers Paysage*, 2003, Editions Sujet/Objet (http://www.gillesclement.com/fichiers/_admin_13517_tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf)

Nord Nature Chico Mendès avec le PNR des Caps et Marais d'Opale, *La gestion différenciée des linéaires*, Région Nord-Pas-de-Calais, 2009

Bernard LASSUS, « *Les habitants-paysagistes* », Revue d'esthétique 2, n°3-4, collection 10x18, 1975, Paris

Chantal pradines, *Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage*, Conseil de l'Europe, Document du Secrétariat Général, 2009 (url : http://www.sppef.fr/wp-content/uploads/2015/09/sppef_conseil-de-leurope-les-allees-darbres-dans-le-paysage.pdf)

LIENS

http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/fiche_fauchage_bords_de_route.pdf http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/guide_jardins/gestion-ecologique/GUIDE_Gestion_ecologique_BD.pdf

RÉFÉRENCES

Projets et perspectives sur les bords de routes du Pas-de-Calais, PNR des Caps et Marais d'Opale, Gestion différenciée de la RD940, http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/pnr_opale_lineaires.pdf

Atelier Chardon, *Mission de médiation/action sur les paysages de la RD 906*, Parc Naturel Régional Livradois-Forez, 2014

Cas d'étude : les terrasses d'Olliergues

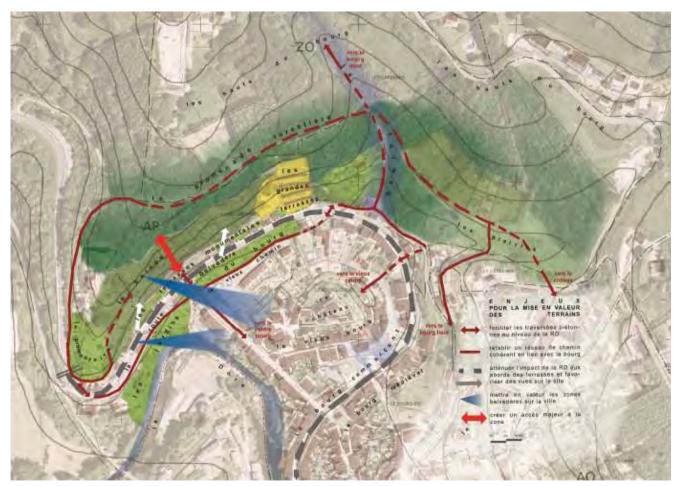
«La commune d'Olliergues a un patrimoine bâti d'une grande richesse architecturale. A côté des monuments classés, d'autres ouvrages, plus modestes, sont tout aussi importants pour l'histoire collective. C'est le cas des jardins en terrasses, ouvrages véritablement emblématiques d'Olliergues, constitués de murets en pierre sèche, sur le coteau qui surplombe le bourg.» En 2012, la municipalité d'Olliergues et la communauté de communes du Pays d'Olliergues souhaitaient «redonner vie à ces jardins en terrasse, témoignages d'un savoir- faire architectural sans précédent et d'un véritable lien social entre les Ollierguois.» Un travail de programmation avait été mené inventoriant et organisant un certain nombre de pistes d'actions.

Le Plan de paysage de la vallée de la Dore se pose aujourd'hui en réactivateur de ce travail pour la réalisation de ce projet. Il convient donc dans un premier temps d'analyser les raisons qui ont, en 2012, freiné la mise en œuvre de ce projet et de voir dans quelles mesures des actions (même modestes) sont possibles aujourd'hui.

Les terrasses d'Olliergues Un patrimoine bien gardé! Qui intra en l'autruy ort o en l'autruy vinha d'Oliergues per mal fayre, dara Il sols a senhor. Il courte d'onerges 1251

LIEN

 $\label{lem:http://www.paysdolliergues.com/Files/CCPO/PROJETS/document_terrasses_Olliergues.pdf$



[Schéma ci-dessus] Extrait de la carte de synthèse concluant l'étude de 2012, Les terrasses d'Olliergues, un secret bien gardé! Sirventès, CCPO



Maison du Parc 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont Tél. 04 73 95 57 57 Fax 04 73 95 57 84 Courriel info@parc-livradois-forez.org www.parc-livradois-forez.org

